



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MARS 2026

Délibération N° DEL08/2026

**Elections professionnelles du 10 décembre 2026
Création d'une Commission Administrative Paritaire commune entre
La collectivité et ses établissements publics rattachés
(Centre Communal d'Action Sociale et Caisse des Ecoles) par catégorie**

411

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	5
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	5

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à 17h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 2 mars 2026, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaiet présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Nadine TOUTAIN.

Etaiet excusés :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER-DAUTREME, Sophie WILLEMIN, Carine GENTIL, Nadine CHOLIN, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Philippe VISERY.

Monsieur le Président rappelle que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à la séance du 2 mars 2026, dont les membres du Conseil d'Administration avaient été dûment convoqués en date du 20 février 2026, où le quorum n'avait pas été atteint. Une seconde convocation a été envoyée le 2 mars 2026.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Pour rappel, la Commission Administrative Paritaire (CAP) a pour rôle de donner un avis ou d'émettre des propositions sur des questions d'ordre individuel liées à la situation et à la carrière d'un fonctionnaire

L'article L.261-4 du Code de la Fonction Publique prévoit qu'une commission administrative paritaire est créée pour chaque catégorie A, B et C de fonctionnaires.

La collectivité, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Caisse des écoles (CDE) n'étant pas affiliés au centre de gestion d'Eure et Loir, il convient de créer pour chaque catégorie une commission administrative paritaire (CAP).

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants du CCAS et de la CDE, établissements publics rattachés à la ville, de créer une CAP commune compétente à l'égard des fonctionnaires de la commune et de ses deux établissements.

Vu les effectifs des fonctionnaires au 1^{er} janvier 2026 permettant la création d'une CAP commune, à savoir :

- VILLE = 400 agents dont :
 - 27 de catégorie A
 - 55 de catégorie B
 - 318 de catégorie C

- CCAS = 48 agents dont :
6 de catégorie A
7 de catégorie B
35 de catégorie C
- CDE = 4 agents dont :
1 de catégorie A
3 de catégorie C

Il est proposé la création d'une CAP compétente pour les agents de la collectivité, du CCAS et de la CDE lors des élections professionnelles de 2026.

Je vous demande si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- ✓ Créer une CAP compétente pour les agents de la commune de Dreux, du CCAS. et de la CDE,
- ✓ Fixer la CAP auprès de la commune de Dreux et par la même de rattacher les agents du CCAS et de la CDE.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- ✓ **Approuve** la création d'une CAP compétente pour les agents de la commune de Dreux, du CCAS. et de la CDE,
- ✓ **Accepte** de fixer la CAP auprès de la commune de Dreux et par la même de rattacher les agents du CCAS et de la CDE.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président
Du Centre Communal d'Action Sociale




Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 19/03/2026